

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 59 (1908)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Mercuriale des bois

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ficiellement dans les stations les plus basses du pays et des erreurs de culture commises à son sujet.

Une grande partie de nos lecteurs possèdent sans doute les comptes-rendus de la station, ce qui nous dispense d'entrer dans les détails. Grâce au matériel énorme rassemblé dans ces tables, celles-ci judicieusement employées nous donnent des renseignements précieux pour la pratique et pour l'étude théorique des lois générales du développement des massifs. Ces lois s'appliquent, il est vrai, à des peuplements normaux; elles nous permettent de calculer le matériel ligneux normal d'une forêt, aux différentes étapes de son existence. Mais qu'est-ce qu'un peuplement normal? Comment, dès lors est-il possible d'appliquer ces chiffres à la réalité? Où trouverons-nous le critère des conditions de station qui nous permette d'employer avec sécurité les tables de production des peuplements types? Il ne s'agit pas, à vrai dire, de peuplements normaux puisque ceux-ci sont des peuplements qui se sont développés sans que ni l'homme, ni les animaux, ni les météores, n'aient modifié l'évolution naturelle de leurs éléments! Il s'agit de peuplements types, donnant dans les conditions observées, le rendement maximum en matière; il faudra donc en déduire la production des massifs observés. Tout autant de questions que vont se poser les praticiens et dont M. Flury examine soigneusement la solution.

Encore un dernier point, pour finir. On l'a dit avec raison: il n'est guère de culture où l'exemple agisse d'une manière aussi favorable qu'en sylviculture; mais il n'en est guère où l'exemple soit aussi difficile à donner, grâce au terme nécessaire à toute opération forestière. On connaît l'influence des éclaircies sur le développement d'un peuplement; on sait jusqu'à quel point ces opérations convenablement faites peuvent augmenter le taux d'accroissement du volume du boisé principal. Toutes les expériences pratiques nous montrent en effet que ce taux augmente dans des proportions parfois énormes par l'éclaircie. Mais, que de préjugés n'existe-t-il pas encore à ce sujet? Or, est-il besoin de rappeler l'influence des places d'essais, réparties un peu partout dans le pays et montrant d'une manière palpable, les bienfaits de cette opération? Et, à ce point de vue déjà, les travaux de la station ont agi de la façon la plus heureuse, sur l'avenir de nos forêts.

La station de Zurich commence ses recherches dans le domaine plus complexe de la forêt jardinée. Après quoi ce sera le tour du pâturage boisé? La façon dont-elle vient de s'acquitter de sa tâche, dans la forêt régulière nous est un sûr garant du soin qu'elle apportera à ce nouveau problème, combien plus difficile à résoudre et les praticiens peuvent en toute confiance, attendre le résultat de ses travaux.

*Decoppet.*

## Mercuriale des bois.

Pour la classification voir notre numéro de janvier, page 22.

### **Prix des bois en janvier/février 1908.**

#### **A. Bois sur pied.**

(Exploitation à la charge du vendeur, mesurage **sur** écorcé.)

**Berne, Forêts communales, XVI<sup>e</sup> arrondissement, Delémont.**

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 18 et 23 cm.)

**Commune de Pleigne. Le Truchet** (transport jusqu'à la gare de Soyhières fr. 5) 170 sap. à 4,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 26; 200 hêtres à 2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 25.

— **Commune de Movelier. La Joux** (à la gare de Soyhières fr. 5) 200 sap. à 2,5 m<sup>3</sup>

par plante, fr. 25; 150 hêtres à 1,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 25. 10. — **Envers de la Combe** (à la gare de Soyhières fr. 3) 70 sap. à 2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 25. — **Plain de la Chaive et Côte de Mettenberg** (à la gare de Delémont fr. 5) 200 hêtres à 1,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 25. — *Observations.* Transport facile, bonne qualité de bois. Augmentation de fr. 1 par m<sup>3</sup>.

## B. Bois façonnés, en forêt.

### a) Résineux. Longs bois.

#### Fribourg, Forêts domaniales et communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Gruyère.

(Par m<sup>3</sup>, **sur** écorce.)

**Forêt domaniale de Bouleyres** (transport jusqu'à Bulle fr. 1. 50) 58 m<sup>3</sup> épic. I<sup>re</sup> cl., fr. 30. 90; 15 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 23. 90 (beau bois de très bonne qualité); 18 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 28. 50. — (à Bulle fr. 1) 33 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 26. 32. — **Commune de Bulle. La Joretta** (à Bulle fr. 2) 91 m<sup>3</sup>, 1/2 sap. 1/2 épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 27. 20. (Chablis disséminés, bon bois.) — **Commune de Vaulruz. Le Devin** (à Bulle fr. 2) 30 m<sup>3</sup>, 1/2 sap. 1/2 épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 29. (Chablis disséminés, bon bois.) — *Observations.* La charpente est peu demandée à cause de l'arrêt des constructions.

#### Vaud, Forêts domaniales, I<sup>er</sup> arrondissement, Bex.

(Par m<sup>3</sup>, **sous** écorce.)

**Les grands Monts** (à la gare de Bex fr. 15) 16 m<sup>3</sup> mélèze III<sup>e</sup> cl., fr. 61. 40. — *Observations.* Bois de bateau. Prix de beaucoup supérieurs à ceux de l'année dernière, grâce à la présence de marchands étrangers.

#### Vaud, Forêts domaniales, III<sup>e</sup> arrondissement, Vevey.

(Par m<sup>3</sup>, **sous** écorce.)

**A l'Alliaz** (à Blonay fr. 3) 25 m<sup>3</sup>, 7/10 épic. 3/10 sap. III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> cl., fr. 22. 30.

### b) Résineux. Billes.

#### Fribourg, Forêts domaniales et communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Gruyère.

(Par m<sup>3</sup>, **sur** écorce.)

**Forêt domaniale de Bouleyres** (à Bulle fr. 1. 50) 183 m<sup>3</sup> épic. II<sup>e</sup> cl. a, fr. 31. 30; 182 m<sup>3</sup> épic. II<sup>e</sup> cl. a, fr. 29. 50 (vieux bois d'assez bonne qualité); — (à Bulle fr. 1) 196 m<sup>3</sup> épic. I<sup>re</sup> cl. a, fr. 35. 15 (excellente qualité). — **Forêt domaniale des Combes** (à Bulle fr. 3) 26 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl. a, fr. 29. 15. — **Commune de Bulle. La Joretta** (à Bulle fr. 2. 50) 228 m<sup>3</sup>, 6/10 épic. 4/10 sap. I<sup>re</sup> cl. a, fr. 32. 60. — **Commune de Vaulruz. Le Devin** (à Bulle fr. 2) 100 m<sup>3</sup>, 1/2 épic. 1/2 sap. I<sup>re</sup> cl. a, fr. 31. 75. (Chablis de bonne qualité.) — **Commune de Vuadens. Le Devin** (à Bulle fr. 2. 50) 453 m<sup>3</sup>, 7/10 sap. 3/10 épic. I<sup>re</sup> cl. b, fr. 29. (Bois en partie gâtés, cassés ou abattus par le vent.) — *Observations.* Les prix se maintiennent élevés pour les billons épicéa et sapin.

#### Vaud, Forêts domaniales, I<sup>er</sup> arrondissement, Bex.

(Par m<sup>3</sup>, **sous** écorce.)

**Combanivaz** (à Bex fr. 3. 50) 127 m<sup>3</sup> épic. et sap. II<sup>e</sup> cl., fr. 22. — **Les Uschioux** (à Bex fr. 3. 50) 34 m<sup>3</sup> épic. et sap. II<sup>e</sup> cl., fr. 22. 57. — **Les Crenex** (à Bex fr. 3. 50) 51 m<sup>3</sup> épic. et sap. III<sup>e</sup> cl., fr. 23. 22. — **Le Râcheux** (à Bex fr. 3) 20 m<sup>3</sup> épic. et sap. II<sup>e</sup> cl., fr. 24. 27. — **Les Cropts** (à Bex fr. 3. 50) 55 m<sup>3</sup> épic. et sap. III<sup>e</sup> cl., fr. 22. 07.

#### Vaud, Forêts domaniales et communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Vevey.

(Par m<sup>3</sup>, **sous** écorce.)

**Forêt domaniale de l'Alliaz** (à Châtel-St-Denis fr. 5) 88 m<sup>3</sup>, 9/10 épic. 1/10 sap., fr. 22. 50 (1906 fr. 20. 35). — *Observations.* Transport facile; l'augmentation vis-à-vis des prix de 1906 provient surtout de la construction d'un chemin. —







Le grand sapin du Längwald,  
appartenant à la commune de Niederbipp.